

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 8 décembre 2020

Date d'affichage 8 décembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201215-DEL_20_12_15_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUINZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI.

Excusés : M. Christophe BISI (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET AU TIRE DES FONDS LEADER POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MARKETPLACE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, dite circulaire Valls,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la commune a répondu à un appel à manifestation d'intérêt, lancé par la région des Pays de la Loire, début 2020 visant plus particulièrement les projets innovants,

Considérant que le projet de la ville de La Ferté-Bernard a été retenu pour l'initiative innovante d'un e-commerce de proximité,

Considérant que la région des Pays de la Loire est susceptible d'accompagner la collectivité sur ce projet de digitalisation,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération,

ADOPTE le plan de financement ci-dessous,

SOLLICITE auprès du Conseil régional la subvention d'un montant de 38 400 € d'autorisations d'engagement et également la subvention d'un montant de 25 000 € d'autorisation de programme,

SOLLICITE auprès de la Banque des Territoires et au titre des fonds Leaders les aides maximums susceptibles d'être accordées,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil régional définissant les modalités pratiques de l'opération nécessaire à l'application de la présente décision,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer des convention émanant d'autres financeurs définissant les modalités pratiques de l'opération nécessaire à l'application de la présente décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU